



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



Désignation de représentants du CA dans les divers conseils universitaires et des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés pour siéger au COS-CP de la MFCA.

Conseil d'administration du 12 février 2024

Délibération 2024/02/CA-071

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 31 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de désigner les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés pour siéger au Conseil COS-CP en qualité de personnalités extérieures à l'établissement ;

Vu les candidatures ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- DESIGNE les conseillers suivants pour représenter le conseil d'administration au :

Conseil du service culturel et d'action sociale (SCAS)

- Madame Caroline SADRAN

Conseil de service du SIMPPS

- Madame Fabienne BARDOU (au titre des personnels)
- Madame Manon FONTBOSTIER (au titre des étudiants)

Conseil du service multi-accueil « crèche UPSIMOMES »

- Monsieur Guillaume BORDEAU
- Monsieur Florent NAVARRE

Conseil du service commun de documentation (SCD)

- Monsieur Safouane HAMDJ (au titre des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs)
- Monsieur Nicolas DESTAINVILLE (au titre des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs)
- Monsieur NAIF Faouzi (au titre des étudiants)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



Conseil du service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP)

- Monsieur Mattéo RAMAEN

Conseil des Etudiants

- Monsieur Egan TRAVERSAZ
- Madame Eden PRECHNER
- Madame Agate CORDAHI

- DESIGNER les organisations suivantes pour siéger au Conseil COS-CP de la MFCA :

Organisations professionnelles d'employeurs :

- 2 représentants désignés par le MEDEF Occitanie,
- 2 représentants désignés par la CPME Occitanie,

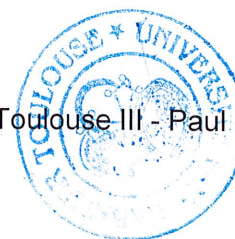
Organisations professionnelles de salariés :

- 1 représentant désigné par FO,
- 1 représentant désigné par la CGT,
- 1 représentant désigné par la CFDT,
- 1 représentant désigné par la CFE-CGC.

Toulouse le 12 février 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

20 février 2024

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 35
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0